



# ANIMATIONS SCOLAIRES

## ANIMATIONS À LA FERME

### TARIFS

Les animations à la ferme sont offertes pour deux groupes scolaires à la fois au coût de 700 \$ non taxable.

- Un minimum de 2 à 4 groupes participants au programme est exigé selon les régions (à raison de 2 groupes par avant-midi d'animation).
- Le transport des groupes de l'école à la ferme est à la charge et à la responsabilité de l'école.

### FONCTIONNEMENT

- Les animations à la ferme se déroulent sur des fermes hôtes participantes. Lors de la réservation de ces animations, notre équipe vous indique quelles sont les fermes participantes les plus près de votre école.
- Les animations durent 3 h, se déroulent l'avant-midi et incluent une visite de ferme par l'agri-ambassadeur hôte ainsi qu'une animation École-O-Champ adaptée au niveau scolaire des groupes présents.
- Des activités ludiques d'apprentissages se déroulent à l'extérieur sur le site de la ferme, des vêtements adéquats sont à prévoir (vêtements ajustés et pouvant être salis (pas de vêtements amples susceptibles de coincer dans la machinerie agricole), bottes pour la boue, imperméable, couvre-chef, crème solaire et chasse-moustique au besoin).

### POLITIQUE D'ANNULATION

- En cas de force majeure, si École-O-Champ se doit d'annuler la journée d'animation, il s'engage à rembourser toutes les sommes déjà versées et de ne pas exiger aucun honoraire.
- En cas d'annulation convenue conjointement entre l'école et École-O-Champ pour des raisons valables liées aux conditions météorologiques, aucuns frais ne vous seront facturés.
- Si le responsable de la réservation décide d'annuler l'activité pour une autre raison, à moins de 2 semaines d'avis, des frais d'annulation de 15 % de la facture totale seront appliqués.

### COUVERTURE DES FRAIS D'ANIMATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

École-O-Champ est un organisme reconnu par le Ministère de l'Éducation dans le cadre de son programme La culture à l'école, volet scientifique. Grâce à ce programme, vous pourriez bénéficier d'un remboursement allant jusqu'à 100% des frais admissibles lors de l'utilisation de nos services.

Consultez le site Web du Ministère de l'Éducation pour plus d'information sur le programme. La date limite pour la soumission d'un projet est déterminée par chaque centre de services scolaire et commission scolaire.

